

**Termes de référence recrutement d'un
consultant pour l'évaluation finale du projet –
AFO 137 JAPPALE MA**

Mandat : Evaluation finale du projet

ONG : People, Power, Inclusion (PPI) une organisation de solidarité internationale régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la préfecture de police de Paris le 28 juin 2021, dont le siège est le 105 rue Amelot, 75011, Paris, SIREN 901415505,

Et son bureau de Dakar, une association apolitique et à but non lucratif engagée pour le développement économique et la lutte contre la pauvreté régie par la loi du 21 septembre 1960, déclarée au Ministère de l'intérieur le 11 janvier 2016 (récépissé N°0075--/PA/SG/D1), dont le siège est à Immeuble Cycas- 2ième étage -Sacré Cœur - Cité Keur Gorgui -Lots 45 -46- Rue derrière la SENELEC -BP 16970 Dakar, Sénégal

Coordinateur : Moussé BAO, moussé.bao@ppi-groupeos.org

Soumissionnaires : Entreprises / ONG sont autorisées à soumissionner (personnalité morale); individus sont aussi autorisés à soumissionner (personnalité physique). Les consortiums sont autorisés. Un seul soumissionnaire sera contractualisé.

Au sujet de People Power Inclusion

Filiale du groupe SOS, PPI a été créée en 1998 pour aider les femmes et les hommes à créer les conditions d'un monde meilleur pour les générations futures. PPI (Positive Planet International jusqu'en 2021, puis People Power Inclusion) est née de la croissance et de la transformation de Planet Finance (jusqu'en 2017), dont le mandat initial était de lutter contre la pauvreté par le développement de la microfinance. Aujourd'hui, pour atteindre un objectif d'inclusion financière plus large, PPI s'appuie sur trois leviers principaux : l'éducation financière et l'accès aux services financiers, l'appui à la création d'entreprises et le renforcement de chaînes de valeur inclusives.

Notre présence et expérience en Afrique et au Moyen-Orient : PPI a mis en place plus de 400 projets dans 40 pays. L'ONG a travaillé avec plus de 80 fournisseurs de services financiers, formé près de 7 000 professionnels de l'inclusion financière, atteint plus de 11 millions de micro-entrepreneurs et d'exploitants agricoles. La présence et l'ancrage de PPI à travers six bureaux permanents (Sénégal, Cameroun, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar et Egypte) démontre son engagement. Trois de ces bureaux sont des plateformes régionales (Madagascar, Sénégal, Egypte) qui assurent le support opérationnel aux équipes projets dans les trois zones géographiques d'intervention. Cette présence de long terme, en plus de la diversité des équipes, a permis à l'organisation de devenir profondément enracinée dans les contextes locaux, consciente des spécificités économiques, sociales, institutionnelles et culturelles de bon nombre de pays sub-sahariens.

Assistance technique aux Fournisseurs de Services Financiers (FSF) - PPI a émergé du besoin de fournir une assistance technique spécialisée auprès de FSF, de manière à développer leur impact social tout en garantissant des retours financiers élevés. Pour cela, nous avons développé une approche de mentoring et de coaching auprès d'institutions financières afin de les aider à renforcer leur modèle économique ainsi que les compétences de leurs employés.

Éducation Financière – L'éducation financière fait partie intégrante de la mission de PPI en termes de renforcement de l'inclusion financière. PPI fournit un appui à différents niveaux : éducation financière et protection du consommateur pour les population vulnérables, développement de produits et renforcement des capacités auprès de partenaires, mais aussi analyses et initiatives intersectorielles pour

des organisations du secteur de l'éducation financière.

Services Financiers Digitaux (SFD) – PPI a développé une expertise solide en solutions de mobile banking et d'agent banking, qui permettent de proposer des services bancaires aux populations rurales et vulnérables. Nous utilisons une série de technologies allant des SMS, USSD, internet mobile, cartes et POS, NFC (nearly field communications) et solutions biométriques. PPI intervient à plusieurs niveaux : micro, en offrant de l'assistance technique à des banques, institutions de microfinance et opérateurs mobiles ; meso, en promouvant des modèles collaboratifs entre institutions financières et opérateurs mobiles ; et macro, en agissant pour l'amélioration de l'écosystème et des régulations sur les services financiers digitaux.

Développement d'entreprises/ Soutien à l'entrepreneuriat - Les projets d'appui à l'entrepreneuriat de PPI donnent aux bénéficiaires les moyens de créer ou développer une activité génératrice de revenus, allant de la microentreprise à la start-up. L'ONG fournit un appui au niveau de la conception-projet, du démarrage de l'activité, de l'accès aux financements mais également du suivi du développement autonome de l'entreprise. Pour cela, elle s'associe à des institutions spécialisées telles que des universités, centres de formation, incubateurs, organisations de la société civile et autorités publiques. Pour atteindre cet objectif de renforcement de l'entrepreneuriat, PPI agit également auprès des institutions de microfinance afin de les aider à adapter leurs offres de produits et services financiers aux besoins des entrepreneurs.

L'expertise de PPI en finance agricole et en milieu rural – L'approche de PPI est caractérisée par la recherche de chaînes de valeurs avec une relation longue durée solide entre petits producteurs, qu'ils soient artisans ou fermiers, et le marché. L'accès aux mécanismes financiers appropriés et aux produits financiers, pratiques et canaux responsables augmente aussi bien le niveau de production que les revenus du producteur, pendant que cela donne des bénéfices sur le long terme aux individus et compagnies tout au long de la chaîne de valeur. Sur beaucoup de projets, la recherche d'une stratégie d'approvisionnement durable centrée d'une structure économique partagée a été au cœur de l'approche choisie. PPI est convaincue que, par l'apport de bénéfices additionnels aux producteurs, comme l'accès aux services financiers, l'éducation, la protection sociale, etc. la valeur environnementale, sociale et économique crée peut-être maximisée. Ces connaissances et valeurs ajoutées seront apportées pour supporter les projets dans lesquels PPI pourra être sollicitée en lien avec l'atteinte des objectifs de nos partenaires et les besoins réels des bénéficiaires du projet.

Chaînes de valeur inclusives – PPI soutient le développement de chaînes de valeur inclusives en facilitant l'accès des petits exploitants agricoles à des produits et services financiers appropriés, en développant leurs liens avec le marché pour faciliter la commercialisation de leurs produits, ainsi qu'en renforçant leurs capacités techniques et de gestion. Ainsi, nos projets permettent d'augmenter les revenus des petits producteurs mais également d'impacter positivement les acteurs situés tout au long de la chaîne de valeur. En effet, les quantités et la qualité de l'approvisionnement sont alors assurés pour les entreprises, et leur traçabilité est garantie. Sur certains projets, PPI agit également sur l'accès à la protection sociale et à l'éducation afin de maximiser l'impact social pour les producteurs et réduire les risques dans la chaîne d'approvisionnement.

Positive Planet implémente en ce moment 41 projets sur ces thématiques dans 36 pays, impliquant 150 experts. Ces projets sont menés en étroite collaboration avec 82 institutions financières permettant ainsi d'atteindre 1,8 millions de clients actifs.

Table des matières

I.	Contexte du projet Jappale ma	3
II.	Description du projet Jappale ma.....	3
III.	Objectifs spécifiques de l'évaluation	6
IV.	Critères et questions de l'évaluation	8
V.	Méthodologie	5
VI.	Processus de candidature	6
VI.1.	Profil du Consultant.....	6
VI.2.	L'évaluation des offres	8
VI.3.	Budget	9
VI.4.	Dossier de candidature	9
VI.5.	Calendrier de l'appel d'offre	10
VII.	Annexes.....	11
VII.1.	Cadre logique du projet Jappale ma	11
VII.2.	Modèle – Proposition technique.....	15
VII.3.	Modèle - Proposition financière	32

I. Contexte du projet Jappale ma

L'insertion des jeunes sur le marché du travail est au cœur de la politique de l'emploi au Sénégal. En effet, alors qu'ils représentent 56% de la population du Sénégal, les jeunes sont principalement touchés par la problématique du chômage et peinent à s'intégrer dans un marché du travail saturé et déséquilibré. Pour lutter contre le chômage des jeunes, le gouvernement sénégalais cherche de plus en plus à promouvoir l'auto emploi et de nombreuses initiatives émergent dans ce secteur.

Le projet « Jappale ma », financé par la délégation de l'Union européenne au Sénégal et l'Ambassade des Pays-Bas, **entend donc s'inscrire dans la stratégie du Ministère de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'artisanat (à travers l'installation d'un dispositif pilote d'incubation au sein de 11 établissement de formation professionnelle à Dakar et à Thiès ainsi qu'au sein du réseau d'associations de jeunes, RESOPOPDEV, afin de permettre à 450 jeunes sortants de formation professionnelle d'être accompagnés et suivis individuellement dans le développement de leur projet de création et/ou développement d'entreprises.**

II. Description du projet Jappalema

Le projet Jappale Ma s'inscrit dans le cadre de l'action de l'Union européenne et de l'ambassade de Pays-Bas vise à promouvoir les droits des jeunes à un emploi décent et pérenne et à faciliter leur intégration au marché du travail du Sénégal.

L'objectif de l'Action porte sur le renforcement du rôle de la société civile sénégalaise dans la stratégie d'insertion professionnelle du Ministère de de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat (MEPFA) par le biais de l'auto-emploi des jeunes femmes et hommes sortant de structures de formation professionnelle à Dakar et Thiès.

L'objectif spécifique de l'Action est de mettre en place un dispositif d'incubation et de suivi post-installation de 450 jeunes entrepreneurs âgés de 15 à 34 ans au sein de 11 Centres de Formation Professionnelles (CFP) et ISEP des régions de Dakar et Thiès et auprès de Resopopdev.

Dans le déploiement du dispositif d'incubation, un parcours d'accompagnement standard a été développé pour assurer aux bénéficiaires de connaissances pratiques en matière de structuration d'activités économiques, de création d'entreprises, d'évaluation des besoins etc.

Durée	Février 2020 – Novembre 2023 (46 mois)
Budget total	1 066 213 Euros (UE-Pays bas)
Lieux	Sénégal (régions de Dakar et de Thiès)

Objectifs de l'action	<p>Objectif général : renforcer le rôle de la société civile sénégalaise dans la stratégie nationale d'insertion professionnelle du Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat (MEFPA)</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner techniquement et financièrement 400 jeunes issus de Centres de Formations Professionnels (CFP) dans la création de leurs entreprises • Insérer et renforcer le dispositif d'appui à l'insertion professionnelle du Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat (MEFPA) mis en œuvre par les Cellules D'appui à l'Insertion (CAI) • Créer un cadre de concertation entre le MEFPA, les OSC et les différents acteurs du secteur de la formation professionnelle et de l'insertion afin d'initier des changements institutionnels en faveur de systèmes pérennes, efficaces et coordonnés d'appui à l'auto-emploi et donc à l'inclusion et à l'autonomisation économique des jeunes Sénégalais
Groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> • 1 OSC, réseau de jeunes RESOPOPDEV • 1 Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat ; • 11 Centres de Formation Professionnelle (CAI) sont sous la responsabilité du directeur/rice des CFP) • L'ensemble des formateurs techniques des Centres de Formation Professionnelle et Lycées techniques • 400 jeunes issus de la formation professionnelle et 50 jeunes scolarisés ou déscolarisés accompagnés individuellement à la création de leurs entreprises
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • 10 000 jeunes femmes et hommes inscrits ou non-inscrits en CFP • Les collectivités locales à Dakar et Thiès • Les MILE du MEFPA • Les OSC locales
Principales activités	<p>Activité 0. Mettre en place le projet et un dispositif de suivi évaluation du projet A.0.1. Constituer l'équipe/ A0.2. Mettre en place du COPIL/A.0.3. Instaurer un dispositif de suivi- évaluation et capitalisation</p> <p>Activité 1 : Renforcer les capacités organisationnelles et compétences techniques en entrepreneuriat de RESOPOPDEV</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Réaliser un diagnostic organisationnel de RESOPOPDEV 1.2. Elaborer et mettre en œuvre le plan d'action de renforcement 1.3. Former sur l'approche Genre et la gestion financière de la bourse d'installation des membres de RESOPOPDEV 1.4. Mettre en place un pool de coachs au sein de RESOPOPDEV 1.5. Réaliser une formation de formateurs (membres de RESOPOPDEV) en Gestion de projet, Méthodologie d'accompagnement <p>Activité 2 : Installer un dispositif d'incubation au sein des Centres de Formation professionnelles sélectionnés (Région de Dakar et de Thiès)</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Etudier les besoins en accompagnement des bénéficiaires 2.2. Développer un parcours de formation et d'accompagnement individualisé des bénéficiaires 2.3. Réaliser un diagnostic organisationnel et renforcer les capacités organisationnels et

techniques (accompagnement) des CFP et CAI

- 2.4. Sélectionner et insérer des jeunes porteurs de projets dans le dispositif d'incubation
- 2.5. Déployer un parcours entrepreneurial d'outils techniques, de supports de formation et d'appui conseil à destination des jeunes entrepreneurs
- 2.6. Définir la gouvernance du dispositif d'incubation au sein du MEFPA
- 2.7. Instaurer un dispositif de suivi des jeunes lors de l'installation et post-installation avec les OSC locales sélectionnées.
- 2.8. Mettre en place d'une solution digitale de suivi et l'évaluation du dispositif d'accompagnement des bénéficiaires

Activité 3. Elaborer et mettre en place une bourse d'installation à destination des bénéficiaires en lien avec les OSC et les CFP/CAI

- 3.1. Faire une étude des profils et des besoins en financement des cibles
- 3.2. Elaborer le dispositif de la bourse d'installation
- 3.3. Déployer la bourse d'installation
- 3.4. Suivre et évaluer le mécanisme de la bourse d'installation

Activité 4 : Promouvoir le dispositif d'incubation auprès des jeunes, mouvement de jeunes à Dakar et Thiès et auprès des autorités locales

- 4.1. Mettre en place un cadre de concertation avec le MEFPA, les OSC et les acteurs du secteur de la formation professionnelle et de l'insertion
- 4.2. Sensibiliser des mouvements de jeunes, jeunes lycéens de Dakar et Thiès sur le projet "Jappale ma" et l'entrepreneuriat
- 4.3. Sensibiliser les jeunes inscrits et issus de formation professionnelle à l'accompagnement au travers d'ateliers thématiques sur l'entrepreneuriat
- 4.4. Renforcer le rôle des jeunes à travers leur participation à des discussions sur l'entrepreneuriat avec les acteurs de la formation professionnelle

III. Méthodologie

La mission d'évaluation devrait commencer le 6 au 30 Novembre 2023.

Le consultant devrait conduire l'évaluation au Sénégal, dans les zones ciblées dans la mise en œuvre du projet.

La mission sera divisée selon les phases suivantes :

Phase 1 : préparation

1. Kick off meeting (réunion en Ligne possible) avec l'équipe Jappale ma et le Comité d'évaluation externe pour définir la portée de l'étude : rappel des objectifs et des livrables de la mission, la définition de la méthodologie globale et la planification de la mission, le partage des documents et des outils internes, l'identification des parties prenantes
2. Examen des documents : le consultant aura accès aux documents internes sur Jappale ma (cadre logique, des outils de suivi, rapports d'activité, données financières/budget ...)
3. Sélection de l'échantillon d'acteurs (membres du personnel des Incubateurs partenaires, les bénéficiaires directs du programme) à interroger basée sur des critères impartiaux et pertinents
4. Validation de la grille de collecte d'information et des entrevues
5. Réunion de validation sur la méthodologie, les outils et la planification

Livrable :

- Note de cadrage comprenant les objectifs de la mission, le calendrier des activités, les outils validés, la méthodologie de mise en œuvre etc...

Phase 2 : La collecte des données (sources primaires et secondaires)

Le consultant peut mettre en œuvre les activités suivantes - mais sans s'y limiter :

- Mener des entretiens approfondis avec les principaux intervenants, partenaires et bénéficiaires
- Conduire des discussions de groupe (Focus group discussions) avec les bénéficiaires
- Procéder à une enquête quantitative avec un échantillon représentatif de bénéficiaires

Livrables :

- Base de données de l'enquête quantitative sous format SPSS ou Excel

Phase 3 : Analyse des données et rédaction des livrables + débriefing

Le Consultant doit fournir le rapport d'évaluation comme suit :

- **Un rapport provisoire** pour que l'équipe du projet puisse faire ses commentaires et observations
- Une réunion de **présentation des principaux résultats**
- Un rapport final, **incluant un résumé structuré selon les critères d'évaluation** (pertinence, efficacité etc.), des témoignages de bénéficiaires pour chaque pays.

Toute autre information pertinente sera ajoutée dans les annexes.

Le rapport devra contenir une matrice incluant le cadre logique (activités+ résultats + objectifs) selon les critères d'évaluation en colonne décrivant les principaux constats (modèle sera fourni).

IV. Objectifs spécifiques de l'évaluation

I – Justification de l'évaluation :

Cette évaluation finale s'inscrit dans une démarche de transparence et de redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires, partenaires et des bailleurs principaux, l'Union Européenne et l'Ambassade des Pays-Bas. L'objectif est d'évaluer la performance du programme après 46 mois de mise en œuvre.

L'évaluation technique du projet est prévue dans les dispositions techniques et administratives de la convention de financement du projet par l'Union Européenne et a pour objectif d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacités, la durabilité et l'impact du projet.

De manière plus précise, l'évaluation vise à :

- Faire une évaluation factuelle et indépendante de la performance de l'ensemble du projet ;
- Identifier les possibles enseignements tirés et proposer des recommandations pratiques pour la période de la mise en œuvre du projet/les éventuelles interventions futures de PPI, des autres parties prenantes, ainsi que d'autres partenaires de développement de manière plus générale ;
- Analyser les performances du projet dans la zone d'intervention et identifier les meilleures pratiques et les réussites.
- Analyser l'impact de la crise du COVID-19 sur le projet, évaluer les mesures d'atténuation mises en place par PPI et fournir des recommandations sur la manière d'améliorer la réponse de PPI aux besoins compte tenu des contraintes opérationnelles imposées par la pandémie.

II – Principaux critères de l'évaluation :

L'évaluation finale devra répondre principalement aux critères ci-dessous :

Pertinence

Un projet est pertinent dans la mesure où l'activité de l'aide est adaptée aux priorités et politiques du groupe cible, aux destinataires et donateurs. Pour évaluer la pertinence d'un projet, il est utile de considérer les questions suivantes :

- Les éléments mentionnés dans la logique d'intervention (le cadre logique) du projet sont-ils appropriés – pertinents ? au niveau des ressources, résultats, des objectifs spécifiques et globaux et des hypothèses ?
- Seront analysés en particulier :
 - la capacité de chaque partenaire à mener les actions, l'efficacité de la coordination entre les partenaires, et la valeur ajoutée des partenaires dans l'atteinte des objectifs
 - le choix des méthodologies d'accompagnements à destination des entrepreneurs sélectionnés dans le cadre du programme.
- La pertinence du projet selon les politiques européennes de développement.

Efficacité

Un projet est efficace dans la mesure où une activité atteint ses résultats (cadre logique).

Pour évaluer l'efficacité d'un projet, il est utile de considérer les questions suivantes :

- Dans quelle mesure les objectifs/résultats sont atteints / sont susceptibles d'être atteints grâce aux activités menées ?
- Quels ont été les principaux facteurs qui influent sur la réalisation ou la non-réalisation des objectifs ?

- Seront analysés en particulier :
 - la qualité de l'accompagnement financier et non-financier octroyée aux entrepreneurs et autres bénéficiaires à travers notamment le taux de participation et de satisfaction de ceux-ci.
 - la qualité de l'accompagnement sectoriel fourni (activités de sensibilisation, formation et accompagnement individualisés)

Efficiace

L'efficiace mesure les sorties - qualitatives et quantitatives - par rapport aux entrées. C'est un terme économique qui signifie que l'aide utilise les ressources les moins coûteuses possibles afin d'atteindre les résultats souhaités. Cela nécessite généralement de comparer des approches alternatives pour atteindre les mêmes résultats, pour voir si le processus le plus efficace a été adopté.

Lors de l'évaluation de l'efficiace d'un programme ou d'un projet, il est utile de considérer les questions suivantes :

- L'utilisation des ressources : humaines, financières, de temps a-t-elle été efficace ?
- Le programme ou le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus efficace par rapport à des alternatives ?
- Seront analysés en particulier :
 - L'utilisation des ressources humaines et financières pour mener à bien les activités de sensibilisation, formation et accompagnement individualisé

Impact

Les impacts correspondent aux changements positifs et négatifs produits par une intervention de développement, directement ou indirectement, intentionnellement ou non. Cela implique les principaux impacts et les effets résultant de l'activité sur les indicateurs de développement local, social, économique, environnemental et autre. L'examen devrait se préoccuper des résultats à la fois prévus et imprévus et doit également inclure l'impact positif et négatif de facteurs externes, tels que les changements dans les termes de l'échange et les conditions financières. Lors de l'évaluation de l'impact d'un programme ou d'un projet, il est utile de considérer les questions suivantes :

- Quels ont été les effets du projet à court terme ? Quelles différences réelles les activités ont-elles apportées aux groupes cibles et aux bénéficiaires finaux ?
- Dans quelle mesure le coordinateur du projet analyse-t-il les effets positifs et/ou négatifs du projet sur les bénéficiaires
- Sera analysé en particulier : l'apport de l'accompagnement auprès des groupes cibles et des bénéficiaires finaux

Durabilité

La durabilité vise à mesurer si les avantages d'une activité sont susceptibles de continuer après que le financement des bailleurs de fonds ait été retiré. Les projets doivent être aussi bien écologiquement que financièrement durables.

Lors de l'évaluation de la viabilité d'un projet, il est utile de considérer les questions suivantes :

- Dans quelle mesure les groupes cibles et bénéficiaires finaux continueront à utiliser les produits financiers et services non financiers proposés une fois l'aide extérieure terminée ?
- Quels ont été les principaux facteurs qui influencent la réalisation ou la non-réalisation de la durabilité du projet ?
- Seront analysés en particulier :
 - La durabilité des effets des actions mises en œuvre au sein des bénéficiaires
 - La durabilité des dispositifs financiers déployés en faveur des entreprises bénéficiaires

- la stratégie de communication et de visibilité dont le but est de mutualiser les expériences de chaque partenaire principal et sensibiliser d'autres structures des pays voisins pour répliquer les actions

IV.1. Profil du Consultant

Le profil du Chef de projet de l'évaluation doit répondre aux exigences suivantes :

- Master ou diplôme équivalent (ou supérieur) en économie, business, développement international, finance, sciences sociales ou humaines ou expérience équivalente dans les missions d'évaluation
- Minimum de 8 ans d'expérience sur les activités de suivi et d'évaluation avec au moins 3 ans d'expérience internationale sur les évaluations d'impact externes pour des projets financés par l'Union européenne et de préférence dans les pays en développement
- Expérience dans les évaluations externes en particulier pour les projets financés par l'UE
- Expertise en entrepreneuriat et programmes d'accompagnement à l'entrepreneuriat en Afrique
- Expertise en Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale
- 3 projets minimum évalués au cours des 5 dernières années selon la méthodologie de l'Union européenne et les critères de l'OCDE
- Maîtrise parfaite du français (parlé et écrit)
- Capacité à travailler dans un projet multipartenaire et dans un environnement multiculturel

En ce qui concerne le profil des évaluateurs membres de l'équipe :

- Master ou diplôme équivalent (ou supérieur) en Economie, business, développement international, finance, sciences sociales ou humaines ou expérience équivalente dans les missions d'évaluation
- Minimum de 3 ans d'expérience en matière de suivi et d'évaluation
- Connaissance et compréhension approfondies de la méthodologie d'évaluation externe de l'Union européenne
- Maîtrise du français (parlé et écrit)
- Capacité à travailler dans un projet multipartenaire et dans un environnement multiculturel

Tous les membres de l'équipe doivent être totalement disponibles pendant la période de la mission. Le consultant a une obligation de résultats dans les délais impartis.

V. Critères et questions de l'évaluation

VI.1. L'évaluation des offres

L'évaluation technique de l'offre se fera en fonction de la grille de notation suivante :

Critères	Note sur
Qualifications CV du chef d'équipe répond aux exigences ci-dessous	40
<i>Education/Formation</i>	<i>10</i>
<i>Expériences pertinentes et références du consultant</i>	<i>25</i>
<i>Autres compétences</i>	<i>5</i>
Méthodologie	60
<i>Compréhension des enjeux</i>	<i>10</i>
<i>Stratégie de mise en œuvre des objectifs de la mission</i>	<i>20</i>
<i>Chronogramme</i>	<i>10</i>
<i>Clarté et pertinence de l'offre</i>	<i>10</i>
TOTAL	100

VI.2. Budget

Le consultant devra fournir un budget détaillé pour toutes les activités et dépenses de l'évaluation du projet Jappale ma dans les pays ciblés. Le budget doit comprendre tous les frais de mission et de déplacement, taxes et autres. Il ne devra pas excéder 10 000€.

VI.3. Dossier de candidature

Des modèles de propositions techniques et financières sont fournies en annexe. Toutes propositions soumises avec un autre format ne seront pas prises en compte mais le consultant pourra appliquer sa propre charte graphique.

Le consultant devra élaborer une proposition technique comprenant :

- Une note sur leur compréhension des termes de référence et la méthodologie proposée
- Les références et les expériences du Consultant
- Les CV des membres de l'équipe et leurs rôles / responsabilités prévues dans la mission
- Les activités et la planification de la dotation en personnel
- Un calendrier de réalisation de l'étude

Propositions technique (PDF) et financière (PDF + Excel) doivent être soumises par email à People Power Inclusion (recrutementafoc@ppi-groupesos.org) dans des dossiers séparés.

VI.4. Calendrier de l'appel d'offre

Calendrier prévisionnel :

Etape	Dates
Publication des présents termes de références	19/10/2023
Début de la période de questions*	19/10/2023
Fin de la période des questions	23/10/2023
Date limite des soumissions	27/10/2023
Date de sélection	31/10/2023
Signature du contrat	3/11/2023
Date prévue de lancement de la mission	6/11/2023
Remise de la version draft du rapport final du projet	22/11/2023
Présentation des principaux résultats	27/11/2023
Remise de la version finale du rapport	30/10/2023
Fin contrat	01/12/2023

* Les questions doivent être soumises à :
Moussé BAO, Chef de Projet, mousse.bao@ppi-groupepos.org
Valentin GNAMIEN, Directeur Regional AFOC, valentin.gnamien@ppi-groupepos.org

